

Département du  
TARN  
Arrondissement  
ALBI  
Canton  
ALBI SUD

**DELIBERATION**  
**du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE**  
**D25004CCAS**  
**Séance du 3 avril 2025 à 18 heures 30**

Ce jourd'hui le trois avril de l'an deux mille vingt-cinq à 18h30  
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la  
Convocation  
Le 24/03/2025

Date d'Affichage  
Le 25/03/2025

Date de mise en ligne  
de la délibération :  
Le 08/04/2025

**Présents :**

**Membres élus :** Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS

Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Sophie ESCORISA  
GRIMAUD, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Bruno VICTORIA

**Membres nommés :** Michèle CAMEL, Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ,  
Françoise HURET, Boualem MEGUENNI

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 11	Vote pour : 11
Votants : 11	Vote contre : 0

**Absents excusés :** Michel CUPOLI, Christiane FOULQUIER

**Secrétaire :** Sophie GRIMAUD ESCORISA

**Objet de la délibération :**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Après lecture du procès-verbal de la séance du de Conseil d'Administration du  
13 février 2025,

**Et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration, ci-après  
annexé.

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 3 avril 2025

**Le Président,  
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,  
Sophie GRIMAUD ESCORISA**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.



**Procès-Verbal du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale**  
**Séance du jeudi 13 février 2025 à 18h30**

**Présents :**

**Membres élus :** Agnès BRU Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Marie Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA,

**Membres nommés :** Christiane FOULQUIER, Gérard HERNANDEZ, Anne-Laure GRILLOT Boualem MEGUENNI, Michèle CAMEL, Françoise HURET

**Absents excusés :** Gérard POUJADE Maire Président du CCAS, Michel CUPOLI

**Secrétaire :** Sophie GRIMAUD ESCORISA

**1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

**2. Secours aux particuliers**

**a. Aides d'urgence apportées depuis le dernier conseil**

Le 8 janvier 2025 : Aide alimentaire d'un montant de 150 € pour une personne seule en situation de surendettement.

Le 24 janvier : Aide alimentaire d'un montant de 250 € pour une famille de 6 personnes. Des dépenses imprévues ont déséquilibré le budget.

**b. Demandes d'aide**

Une famille monoparentale avec 2 enfants scolarisés à l'école du Séquestre était bénéficiaire de la cantine à 1 € puisque son quotient familial était inférieur à 900. Or le QF de la famille vient de passer à 904, le repas va lui être facturé 3,42 € par enfant, ce qui représente une forte augmentation. Le conseil décide d'apporter une aide au paiement des prochaines factures à hauteur de 2,42 € par repas pour compenser la différence du tarif à 1 €, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire. Madame assumera seule le tarif de 3,42 € pour les repas pris dans le cadre du centre de loisirs.

**3. Acceptation de don**

Le conseil accepte un don de 60 € remis par une habitante de la commune. Madame a souhaité acquérir un cadre photo suite à l'exposition « Toutes sportives » et a fait un don de 60 € au bénéfice du CCAS.

**4. Questions diverses**

**Situation de Monsieur R. :**

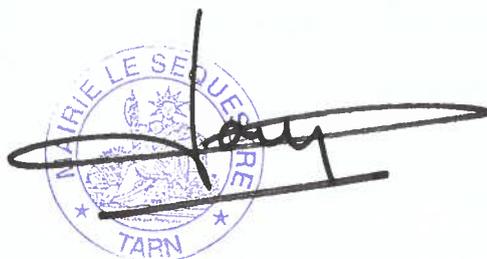
Suite au décès de sa compagne en 2022, M. a été considéré occupant sans droit ni titre par le tribunal, il doit quitter la maison qu'il occupe. Il a obtenu un logement social T3 Avenue Marcel Pagnol. Pour protéger M., la mairie a fait un signalement au département puis auprès de Madame la Procureur. M. est placé sous le régime de la sauvegarde de justice à compter du 10 février 2025, une mandataire a été désignée pour l'accompagner.

**Situation d'incurie dans un logement :**

Suite au signalement d'un professionnel de santé, une famille a été déclarée en situation d'incurie. L'ARS et la mairie ont décidé, avec l'adhésion de la famille, d'un accompagnement par une infirmière de l'ADIMEP pour gérer la situation, permettre aux personnes de se réapproprier la maison, exempte de risques sanitaires pour eux-mêmes et le voisinage, sur du long terme.

**Les restaurants du cœur** : Dans le courrier de demande de subvention l'association précise que 16 personnes de notre commune ont été aidées pour la campagne d'hiver 2023 /2024 avec 108 repas au total et 8 personnes pour la campagne d'été 2024 avec 495 repas. Le conseil donne un avis favorable pour continuer d'aider les restos du cœur.

La séance est levée à 19h30



The image shows a circular official stamp in purple ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE LE SEQUERE" at the top and "TARN" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a sun, a tree, and a figure. A large, bold, black handwritten signature is written across the stamp, obscuring the central emblem and some of the text.